



**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :  
Présents : 13  
En exercice : 17  
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE VINGT DEUX**, le **JEUDI HUIT DECEMBRE**  
le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment  
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20 heures 30,  
sous la **présidence de Vincent BARRAUD, maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : **01 Décembre 2022**

Présents : 13

Votants : 14

BARRAUD Vincent, WATRIN Béatrice, ETIENNE Jean, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel,  
BOITIER Jean-Louis, FOUCHER Nicolas, BUREAU Nadia, ~~GAURIVEAUD Jean-Jacques,~~  
~~AUTIN Martine~~, RENAUDIN Didier, BLAIS Céline, JEUNESSE André, GAGNADRE  
Josselyne, ~~LOUIS Gilles, AUDEBERT Délizia~~, de LACOUR SUSSAC Hugues.

Absents excusés : GAURIVEAUD Jean-Jacques, LOUIS Gilles, AUDEBERT Délizia

Absents avant donné pouvoir : Mme AUTIN Martine à Mme WATRIN Béatrice

Secrétaire de séance :

Le conseil municipal nomme par 13 voix  
Daniel MOTARD en qualité de secrétaire de séance (art. L. 2121 – 15 du CGCT).

**DE 073-2022/12-003 DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES**

**Budget les Niels – DM1 :**

Le maire fait part au conseil municipal d'une demande du trésor aux fins de régularisation des imputations des écritures de stocks et du remboursement de l'avance communale,  
Il propose les modifications budgétaires suivantes :

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte <del>transmis</del> au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2022.....
Date de l'accusé de réception <del>préfecture</del>	
Délibération affichée le	lundi 19 décembre 2022
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
168743 (16) : Communes membres du GFP	30 000,00	3354 (040) : Etudes et prestations de servic	13 290,00
168748 (16) : Autres communes	-30 000,00	3355 (040) : Travaux	-1,00
3355 (040) : Travaux	13 289,00		
	<b>13 289,00</b>		<b>13 289,00</b>

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
7133 (042) : Variation des en-cours de pro	13 290,00	7133 (042) : Variation des en-cours de pro	13 289,00
71355 (042) : Variation des stocks de terr	-1,00		
	<b>13 289,00</b>		<b>13 289,00</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>26 578,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>26 578,00</b>

**Le conseil municipal après en avoir délibéré par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S)**

➤ **ACCEPTE** les modifications budgétaires tel que proposées

**Budget Commune – DM4 :**

Le maire indique au conseil municipal que le remboursement à l'agglomération Royan Atlantique au titre de l'attribution de compensation avait été prévu à l'article 65561 du budget communal, cependant cette dépenses est à mandater à l'article 739211 – attribution de compensation, aussi il convient de procéder à une modification de la prévision budgétaire, aussi il propose les écritures suivantes :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
65561 (65) : Contrib.fonds compens.chrgs :	-33 000,00		
739211 (014) : Attributions de compensatio	33 000,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

**Le conseil municipal après en avoir délibéré par 14 voix POUR,**

➤ **ACCEPTE** les modifications budgétaires tel que proposées.



Le Maire, Vincent BARRAUD.

Le secrétaire, Daniel MOTARD.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2022.....
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	lundi 19 décembre 2022
Document certifié conforme, Le Maire, Vincent BARRAUD	